

Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC10A012DSI du 19 décembre 2009 nommant Monsieur Pierre SERNA directeur de l'unité mixte de service n°622 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 29 mars 2011 ;

Considérant que Madame **Marilyne DELBES** a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du 7 au 9 novembre puis du 1^{er} au 5 décembre 2011.

DECIDE :

Article 1 : Madame **Marilyne DELBES**, TCN est nommé assistante de prévention dans l'unité du CNRS UMS 622, à compter du 6 décembre 2011.

Madame **Marilyne DELBES** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Madame **Marilyne DELBES** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 14 décembre 2011

Pierre SERNA, directeur de l'UMS 622
(Signature)

Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Jean-Claude COLLIARD, président de l'Université Panthéon-Sorbonne